



## SAGE ADOUR AVAL ET PROJETS TERRITORIAUX

### COMPTE RENDU DU BUREAU MARDI 27 FEVRIER 2018

Date : mardi 27 février 2018

Lieu : Sainte-Marie-de-Gosse

Personnes présentes : cf. liste d'émargement jointe

Support de présentation : cf. diaporama joint

Ordre du jour :

- Contenu possible du PAGD et du règlement d'un SAGE ;
- Scénario tendanciel du SAGE Adour aval : partage des éléments de prospective et discussions ;
- Dispositions du SAGE : présentation des premières idées et discussions.

Monsieur Lahoun, Président de la CLE, introduit la réunion.

➤ **Contenu possible des documents finaux du SAGE**

*Cf. diaporama*

Marie Bareille présente les documents finaux du SAGE - le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement - ainsi que leur contenu possible, encadré par le code de l'environnement. Elle cite les articles essentiels à connaître pour comprendre les possibilités et le champ d'action du SAGE et envisager l'ambition que pourrait avoir la CLE.

➤ **Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions**

*Cf. diaporama*

Marie Bareille présente par thématique et de manière synthétique les éléments de prospective présents dans le scénario tendanciel du SAGE, qui fait l'objet d'un rapport diffusé avant la séance,

et les premières idées de dispositions qui pourraient figurer dans les documents finaux du SAGE, qui ont également été diffusées avant la séance sous forme d'un tableau excel.

Le scénario tendanciel du SAGE et le tableau des dispositions avaient au préalable été travaillés par le comité technique du SAGE.

L'objectif de la séance est d'ouvrir les discussions, en amont du travail qui sera réalisé lors de la journée du concertation (CLE + ateliers thématiques) du 14 mars.

#### Synthèse des principales discussions :

La question du changement climatique est discutée. Des enjeux importants sont liés, et des événements intenses, localisés et extrêmes sont à prévoir.

Il est regretté que le scénario climatique retenu pour l'étude Adour 2050 soit un scénario médian. Cependant, il est précisé qu'une base de travail devait être retenue et qu'elle est tout de même basée sur des références scientifiques solides.

Concernant la gestion des déchets, il est remarqué que leur gestion n'est envisagée à ce stade de la proposition des dispositions que de manière curative (ramassage, gestion) et non pas par un traitement à la source. Il convient donc d'envisager des dispositions allant également dans ce sens.

Les termes employés « agriculture biologique », « agriculture raisonnée » ou encore « pratiques raisonnées » méritent d'être employés avec prudence et explicités. L'agriculture biologique est un label. L'agriculture raisonnée renvoie plutôt à des pratiques qui ne sont pas clairement définies. Il conviendra de bien définir les termes qui seront employés dans les documents finaux du SAGE.

De même, pour la notion d'infrastructures naturelles : certains éléments fixés par la PAC ne pourront pas être adaptés localement.

Concernant l'irrigation, il est demandé de préciser que les volumes prélevables autorisés n'évolueront pas dans les prochaines années mais que les volumes réellement prélevés, actuellement bien inférieurs aux volumes autorisés, pourront augmenter dans le contexte de changement climatique induisant des besoins en eau des plantes accrus. Sur ce point, des éléments de perspectives prévoient une augmentation de 20% de l'évapotranspiration des plantes. Les économies d'eau susceptibles d'être faites en parallèle seront contrebalancées par cette augmentation.

Concernant l'évolution de l'élevage dans les barthes, il est précisé que si la situation est préjudiciable pour l'activité agricole d'un point de vue économique, elle ne l'est cependant pas d'un point de vue de la qualité de l'eau ou de l'évolution des milieux. En effet, il est estimé qu'une baisse de l'activité entraînera nécessairement une amélioration de la qualité de l'eau et une adaptation des milieux et de la biodiversité associée.

Concernant les rejets industriels, la situation globale est jugée en amélioration, du fait de la réglementation existante. Beaucoup de travail reste cependant à faire. Une proposition est faite pour envisager à toutes les industries ou STEP de procéder à un étalement de leurs rejets, de la même manière que cela est parfois demandé aux ICPE, pour minimiser leurs impacts sur la qualité de l'eau. Ce point pourra faire l'objet de discussions ultérieures lors des prochaines instances de concertation du SAGE.

La qualité des eaux pluviales inclue des questions sur la pollution chimique mais également par les macro-déchets.

Concernant l'enjeu d'inondation par ruissellement, celui-ci n'est pas uniquement lié à l'imperméabilisation des sols du fait de l'urbanisation. En effet, la compaction des sols liée aux méthodes de travail des sols par des engins lourds génère aussi des problématiques de ce type.

Concernant la connaissance des ouvrages présents dans les cours d'eau, pouvant perturber la continuité écologique, la tendance est jugée plutôt à l'amélioration. Il est précisé qu'un inventaire des ouvrages hydrauliques est engagé sur l'agglomération Pays Basque pour parfaire leur connaissance.



Monsieur Lahoun remercie l'ensemble des participants et lève la séance.



**SAGE Adour aval et projets territoriaux**

Bureau du SAGE Adour aval

27 février 2018 – Sainte-Marie-de-Gosse

Feuille de présence

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Structure</u>	<u>Coordonnées e-mail</u>
Christophe	RAMBEAU	Agence de l'eau	christophe.rambeau@eau-adour-gaismme.fr
Michel	DUPIN	DDTM 64	michel.dupin@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Georg	CINGAL	SEPANSO	georg.cingal@wanadoo.fr
Aurèle	BASCOUERT	DREAL	aurèle.bascouert@developpement-durable.gouv.fr
Yves	Zahoun	J. Adour	
François	BETBEDER	Mairie St. Marie de Gosse	
Mathilde	LARQUIER	CAPB	u.larquier@communaute-pays-basque.fr
Valérie	DEQUEKER	Mairie Anglet CAPB	v.dequeker@anglet.fr
Lionel	BETSEPER	Mairie de MENDIONDE	Lionel.betbeder@gmail.com
Julien	Boyer	Chambre Agricole Gn	j.boyer@ca.chambery.fr
Raymond	POUYANWÉ	SIPBAMA URT	adourborges@wanadoo.fr




**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

## SAGE Adour aval et projets territoriaux

### Réunion du Bureau – mardi 27 février 2018

---

- . **Contenu possible du PAGD et du règlement** : cadre réglementaire essentiel
- . **Scénario tendanciel du SAGE** : partage de quelques éléments de prospective ; recueil des avis
- . **Dispositions du SAGE** : présentation des premières idées travaillées en COTECH et discussion

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille, SAGE Adour aval le 27 février 2018

[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr)

## Les documents finaux du SAGE

Les documents finaux du SAGE qui seront opposables sur le territoire sont :

- **Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

Le PAGD constitue le **document de planification** du SAGE.

Le PAGD est opposable selon un **principe de compatibilité** = les documents ne doivent pas présenter de contradictions majeures avec les objectifs et les dispositions du PAGD.


L'ensemble des décisions administratives dans le domaine de l'eau s'appliquant sur le territoire du SAGE doit être compatible avec le PAGD de même que les documents de planifications en matière d'urbanisme (PLU, SCOT et carte communale) et le schéma départemental de carrière. Les délais de mise en compatibilité de ces décisions et des documents de planification sont définis par la CLE.

- **Le règlement**

Le règlement est opposable selon un **principe de conformité** = les décisions prises dans les domaines concernés par les règles doivent strictement respecter son contenu.

Les règles sont opposables non seulement à l'administration mais également aux tiers. Cela signifie que les décisions prises dans les domaines cités ci-dessus doivent être conforme aux règles du SAGE.

Le contenu des documents finaux du SAGE est encadré par la réglementation.  
Les articles cités ci-après permettent de bien comprendre les possibilités du SAGE et l'ambition que peut avoir la CLE.

 Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr)

## Contenu des documents finaux du SAGE

**Les textes du code de l'environnement essentiels à connaître !**

➤ [Articles généraux incontournables](#)

**Article L211-1** : il définit la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

I.-Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau** ; cette gestion **prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer** :

- 1° La **prévention des inondations** et la **préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides** ; [...]
- 2° La **protection des eaux et la lutte contre toute pollution** [...] qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;
- 3° La **restauration de la qualité de ces eaux** et leur **régénération** ;
- 4° Le développement, la mobilisation, la création et la **protection de la ressource en eau** ;
- 5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;
- 5° bis La promotion d'une politique active de stockage de l'eau pour un usage partagé de l'eau permettant de garantir l'irrigation, élément essentiel de la sécurité de la production agricole et du maintien de l'étiage des rivières, et de subvenir aux besoins des populations locales ;
- 6° La **promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau** ;
- 7° Le **rétablissement de la continuité écologique** au sein des bassins hydrographiques.

II.-La **gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population**. Elle doit également permettre de **satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences** :

- 1° De la **vie biologique** du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;
- 2° De la conservation et du **libre écoulement des eaux** et de la **protection contre les inondations** ;
- 3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres **activités humaines légalement exercées**.

III.-[...]



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr)

## Contenu des documents finaux du SAGE

**Les textes du code de l'environnement essentiels à connaître !**

➤ [Articles généraux incontournables](#)

**Article L430-1** : notion d'intérêt général

La préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'**intérêt général**.  
 [...]



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr)

## Contenu des documents finaux du SAGE

**Les textes du code de l'environnement essentiels à connaître !**

➤ [Articles encadrant le contenu du PAGD](#)

**Article L212-3** : cadre général

Le SAGE institué pour [...] une unité hydrographique cohérente [...] **fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire aux principes énoncés aux articles L. 211-1 et L. 430-1.**  
[...]

**Article L212-5-1-1** : contenu du PAGD

Le SAGE comporte un PAGD définissant les conditions de réalisation des objectifs mentionnés à l'article L. 212-3, notamment en évaluant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma.

Ce plan peut aussi :

- 1° Identifier les **zones visées au 5° du II de l'article L. 211-3** ;
- 2° Etablir un **inventaire des ouvrages hydrauliques** susceptibles de perturber de façon notable les milieux aquatiques et prévoir des actions permettant d'améliorer le transport des sédiments et de réduire l'envasement des cours d'eau et des canaux, en tenant compte des usages économiques de ces ouvrages ;
- 3° Identifier, à l'intérieur des zones humides [...], des **zones stratégiques pour la gestion de l'eau** dont la préservation ou la restauration contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 ;
- 4° Identifier, en vue de les préserver, les **zones naturelles d'expansion de crues**.

**Article L211-3-II-5°** : zonages complémentaires possibles

L'autorité administrative peut **délimiter, afin d'y établir un programme d'actions** dans les conditions prévues au 4° du présent article :

- a) Des **zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur**, le cas échéant après qu'elles ont été identifiées dans le PAGD prévu au I de l'article L. 212-5-1. Le programme d'actions peut prévoir l'interdiction de l'usage de substances dangereuses pour la santé ou l'environnement sur ces zones ;
- b) [...]
- c) Des **zones dans lesquelles l'érosion diffuse des sols agricoles** est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état ou, le cas échéant, de bon potentiel prévus par l'article L. 212-1



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr)

## Contenu des documents finaux du SAGE

**Les textes du code de l'environnement essentiels à connaître !**

➤ [Articles encadrant le contenu du PAGD](#)

**Article R212-46** : précision sur le contenu obligatoire du PAGD / plan

Le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques comporte :

- 1° Une **synthèse de l'état des lieux** [...]
- 2° L'exposé des principaux enjeux de la gestion de l'eau dans le sous-bassin ou le groupement de sous-bassins ;
- 3° La **définition des objectifs généraux** permettant de satisfaire aux principes énoncés aux articles L. 211-1 et L. 430-1, **l'identification des moyens prioritaires de les atteindre**, notamment l'utilisation optimale des grands équipements existants ou projetés, ainsi que le **calendrier prévisionnel** de leur mise en œuvre ;
- 4° L'**indication des délais et conditions** dans lesquels les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives dans le périmètre défini par le schéma doivent être rendues compatibles avec celui-ci ;
- 5° L'**évaluation des moyens matériels et financiers** nécessaires à la mise en œuvre du schéma et au suivi de celle-ci.

Il comprend le cas échéant les documents, notamment cartographiques, identifiant les zones visées par les 1°, 3° et 4° du I de l'article L. 212-5-1 ainsi que l'inventaire visé par le 2° des mêmes dispositions et l'arrêté de désignation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates prévu par l'article R. 211-77.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr)

## Contenu des documents finaux du SAGE

**Les textes du code de l'environnement essentiels à connaître !**

➤ [Articles encadrant le contenu du règlement](#)

**Article L212-3** : cadre général

Le SAGE institué pour [...] une unité hydrographique cohérente [...] fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire aux principes énoncés aux articles L. 211-1 et L. 430-1.  
[...]

**Article L212-5-1-II** : contenu du règlement

Le schéma comporte un règlement qui peut :

- 1° Définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage ;
- 2° Définir les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en fonction des différentes utilisations de l'eau ;
- 3° Indiquer, parmi les ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau figurant à l'inventaire prévu au 2° du I, ceux qui sont soumis, sauf raisons d'intérêt général, à une obligation d'ouverture régulière de leurs vannages afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Contenu des documents finaux du SAGE

**Les textes du code de l'environnement essentiels à connaître !**

➤ [Articles encadrant le contenu du règlement](#)

**Article R212-47** : précision sur le contenu possible du règlement

Le règlement du SAGE peut :

- 1° Prévoir, à partir du volume disponible des masses d'eau superficielle ou souterraine situées dans une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente, la répartition en pourcentage de ce volume entre les différentes catégories d'utilisateurs.
- 2° Pour assurer la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, édicter des règles particulières d'utilisation de la ressource en eau applicables :
  - a) Aux opérations entraînant des impacts cumulés significatifs en termes de prélèvements et de rejets dans le sous-bassin ou le groupement de sous-bassins concerné ;
  - b) Aux installations, ouvrages, travaux ou activités visés à l'article L. 214-1 ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement définies à l'article L. 511-1 ;
  - c) Aux exploitations agricoles procédant à des épandages d'effluents liquides ou solides dans le cadre prévu par les articles R. 211-50 à R. 211-52.
- 3° Edicter les règles nécessaires :
  - a) A la restauration et à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière prévues par le 5° du II de l'article L. 211-3 ;
  - b) A la restauration et à la préservation des milieux aquatiques dans les zones d'érosion prévues par l'article L. 114-1 du code rural et de la pêche maritime et par le 5° du II de l'article L. 211-3 du code de l'environnement ;
  - c) Au maintien et à la restauration des zones humides d'intérêt environnemental particulier prévues par le 4° du II de l'article L. 211-3 et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau prévues par le 3° du I de l'article L. 212-5-1.
- 4° Afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique, fixer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau figurant à l'inventaire prévu au 2° du I de l'article L. 212-5-1.

Le règlement est assorti des documents cartographiques nécessaires à l'application des règles qu'il édicte.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr



## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

En comité technique, les tendances prospectives ont été mises en regard des objectifs du SAGE pour envisager les dispositions à prévoir

→ tableau de déclinaisons des enjeux → objectifs → dispositions

Comme une disposition répond dans la plupart des cas à plusieurs objectifs, elles doivent être organisées dans une architecture satisfaisante pour un PAGD

→ tableau de présentation des dispositions selon l'architecture  
« thème ; sous-thème ; dispositions »

THEME	SOUS-THEME
QUALITE	Connaissance
	Bon état des masses d'eau
	Conciliation des usages et de la vie aquatique
	Impacts des activités économiques
	Port et ZIP
	Assainissement collectif Assainissement non collectif
QUANTITE	Connaissance
	Prélèvements
	Inondation
MILIEUX	Cours d'eau
	Zones humides
	Barthes
	Continuité écologique Biodiversité
USAGES PRIORITAIRES ET LOISIRS	AEP
	Baignade
	Loisirs nautiques
AMENAGEMENT	Lien entre les politiques de l'eau et de
	Prise en compte de l'eau
	Prise en compte des milieux aquatiques et
GOUVERNANCE - COMMUNICATION	Concertation / cohérence des pratiques
	Prospective / changement climatique
	Communication / sensibilisation



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « QUALITE »

Situation actuelle	Tendances
Bonne	stabilité
Moyenne	amélioration
Mauvaise	dégradation

### QUALITÉ GÉNÉRALE

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Changement climatique	-		Plus faible dilution des pollutions
Bon état des masses d'eau	variable	variable	Difficulté pour certaines ME très aménagées ; des moyens importants nécessaires
Connaissances Adour			Connaissances toujours améliorées mais certaines à actualiser
Connaissances affluents			Peu de connaissances sur la qualité physico-chimique et chimique
Déchets flottants	gestion		Opérations de ramassage des déchets sur les berges de l'Adour et les plages se poursuivent



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « QUALITE »

- ➔ Diffuser l'information à la CLE, centraliser  
Inciter à actualiser / améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau  
Cibler les actions pour viser le bon état des masses d'eau  
Action sur le TBT?

SOUS-THEME	DISPOSITION
Connaissance	Centraliser les informations de qualité de l'eau disponibles sur le territoire Adour aval ; communiquer les données à la CLE
	Continuer à acquérir et à actualiser les connaissances sur l'Adour, sur les paramètres classiques et sur les nouveaux polluants émergents
	Améliorer la connaissance sur les affluents en mettant en place des suivis spécifiques
	Suivre les opérations de gestion des déchets (flottants et non flottants) ; réaliser un bilan ; promouvoir de nouvelles opérations utiles ; sensibiliser le grand public sur ce problème
Bon état des masses d'eau	Prendre en compte les données des suivis de qualité des bassins limitrophes à intégrer dans la première dispo sur "centraliser les infos"?
Conciliation des usages et de la vie aquatique	Cibler les actions pour atteindre le bon état (ou bon potentiel) en fonction de l'état des lieux de la DCE et des pressions identifiées
	Action sur le TBT : suivre le niveau de contamination, identifier les sources, maîtriser les rejets
	Assurer une veille pour identifier les éventuelles concurrences entre usages vis-à-vis de la qualité de l'eau à intégrer dans la première dispo sur "centraliser les infos"?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « QUALITE »

Situation actuelle	Tendances
Bonne	stabilité
Moyenne	amélioration
Mauvaise	dégradation

#### AGRICULTURE

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
<b>Situation générale</b>	-		Diminution du nombre d'agriculteurs = plus grandes exploitations ou risque de déprise Pression foncière liée à l'urbanisme
<b>Pratiques raisonnées</b>			Pratiques agricoles raisonnées à promouvoir encore Maintien d'éléments paysagers et infrastructures naturelles non garanti Faible développement de l'agriculture biologique
<b>Impact engrais</b>			Utilisation d'engrais stable
<b>Impact PPS</b>	AEP Orist		Utilisation de PPS possiblement en hausse Question sur les risques liés aux nouvelles molécules mises sur le marché → impact possiblement croissant Rémanence des molécules interdites Enjeu AEP sur Orist
<b>Irrigation</b>			Poursuite de l'agriculture irriguée à un niveau équivalent Étiages sévères déjà connus et plus importants à l'avenir → Prélèvements susceptibles d'augmenter ZRE en amont du territoire
<b>Élevage dans les barthes</b>			Élevage extensif dépendant des MAE Risque de mise en culture ou reboisement des prairies → activité en sursis ? Problématique liée à la jussie s'aggrave



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « QUALITE »

#### ARTISANAT

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Connaissance des activités et de leur impacts	méconnaissance		Développement des activités artisanales, commerciales et de services en lien avec l'augmentation de pop Impacts susceptibles d'augmenter Méconnaissance des impacts en termes de cumul et de localisation

#### INDUSTRIE

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Rejets		Cas par cas	L'activité industrielle se maintient → rejets globalement stables Impacts en termes de rejets dépendants de chaque activité qui s'installe → vigilance à maintenir au cas par cas Obligations réglementaires permettront de « contenir » les impacts
Prélèvements		Cas par cas	Impacts en termes de prélèvement dépendants de chaque activité qui s'installe → vigilance à maintenir Obligations réglementaires permettront de « contenir » les impacts S'assurer de la non concurrence, localement, avec d'autres usages

#### PORT ET ZIP

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Réseaux (EU, EP, EI)			Gestion des eaux industrielles, usées et pluviales → enjeu majeur sur le secteur industrialo-portuaire Connaissance partielle des réseaux et des rejets
Aménagement des quais			Réaménagement progressif des quais pour une meilleure gestion des eaux de ruissellement Evolution favorable à poursuivre
Dragage/Clapage			Procédure encadrée et en optimisation constante pour minimiser les impacts sur le milieu Information de la CLE prévue
Aires techniques			Aménagements à prévoir des cales, zones d'amarrage et autres aires techniques Sensibilisation des usagers nécessaire
Proximité ville/port			Nuisances Nécessité d'un développement harmonieux

Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « QUALITE »



Faire un diagnostic des activités artisanales

Amélioration des pratiques agricoles – promouvoir les pratiques raisonnées  
Identification de zones à enjeux?

Mettre en œuvre les meilleures technologies industrielles – adapter les rejets

Diagnostic des réseaux dans la ZIP

Aménagement des quais

Aménagement des aires techniques

SOUS-THEME	DISPOSITION
Impacts des activités économiques	Réaliser un diagnostic de l'impact des activités artisanales vis-à-vis de la qualité de l'eau : produire une carte, localiser certaines activités, identifier des zones à enjeux ou zones sensibles si nécessaire
	Résorber les points noirs identifiés dans le diagnostic ci-dessus sur les activités artisanales
	Promouvoir les pratiques agricoles raisonnées à l'échelle des BV
	Améliorer les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires et des produits fertilisants à intégrer dans dispo précédente sur pratiques agricoles raisonnées?
	Mettre en place les infrastructures naturelles permettant de limiter les transferts de pollution à l'échelle des BV
Port et ZIP	Nécessité d'identifier des zones à enjeux? (érosion, qualité...)
	Pour l'industrie, mettre en œuvre les technologies les plus efficaces et les pratiques les plus vertueuses conformément à la réglementation
	Adapter les rejets des industries à la sensibilité du milieu récepteur <i>peut faire une seule dispo avec la précédente?</i>
	Réaliser un diagnostic de l'existence et de l'état des réseaux d'assainissement (eaux usées, industrielles et pluviales) dans la ZIP et de leur fonctionnement
	Résorber les problèmes de fonctionnement des réseaux et les rejets identifiés comme étant problématiques dans la ZIP <i>peut faire une seule dispo avec la précédente?</i>
	Généraliser les réaménagements des quais pour une gestion optimale des eaux pluviales, de ruissellement, de lavage, etc. pour éviter les rejets vers l'Adour
	Optimiser les chargements de bateaux pour limiter au maximum les transferts de matière dans l'air, dans l'eau ou sur les sols.
Continuer à optimiser la pratique des dragages et clapages pour un impact minimum sur la qualité de l'eau et les milieux ; communiquer auprès de la CLE	
Aménager les aires techniques et zones de cales et d'amarrage de manière à limiter les transferts de pollution dans l'eau et sensibiliser les utilisateurs	
Favoriser la transparence/communication	



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « QUALITE »

Situation actuelle	Tendances
Bonne	stabilité
Moyenne	amélioration
Mauvaise	dégradation

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Tendances lourdes (CC, pop)			Contexte de changement climatique → moindre dilution des rejets → régime pluvial modifié : quelle adaptation? Population croissante à assainir → adaptation nécessaire des équipements (dans la vallée de l'Adour notamment) → rejets plus importants, impacts sur les milieux
Impacts des rejets			Multiplication des rejets vers l'Adour → impact augmenté sur l'Adour ; risque sur la QEB à l'aval? Investissements continus pour l'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement
Connaissance et fonctionnement des réseaux			Diagnostics de réseaux non généralisés, y compris jusqu'aux branchements privés
Enjeu QEB			Nécessité de travailler à une échelle géographique pertinente (64/40 et avec l'amont du territoire) Pic de fréquentation estivale (période de moindre dilution des rejets) notamment sur l'aval du territoire
Impacts eaux pluviales	Méconnaissance		Question non investie de la qualité des eaux pluviales rejetées en réseau séparatif

#### ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Tendances lourdes (CC, pop)			Population croissante → rejets plus nombreux Impacts sur les milieux augmentés dans le contexte de changement climatique
Pratiques des SPANC			Pratiques des SPANC possiblement différentes entre les deux départements
Impact de l'ANC	Méconnaissance		Mauvaise connaissance de l'impact global de l'ANC sur les milieux, qui dépend de leur localisation par rapport aux milieux aquatiques, de leur conformité et de leur densité dans l'espace
Mises aux normes			Toujours des difficultés pour la mise aux normes des systèmes non conformes



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « QUALITE »

- ➔ **Améliorer encore la gestion du temps de pluie**  
**Diagnostic des réseaux**  
**Minimiser l'impact des rejets**  
**Améliorer la connaissance de la qualité des eaux pluviales**  
**Bilan de l'impact de l'ANC – zonages?**

SOUS-THEME	DISPOSITION
Assainissement collectif	Viser le minimum de rejets des réseaux d'assainissement collectif par temps de pluie - <i>maintenir? C'est plutôt un objectif. À intégrer dans les dispo ci-dessous</i>
	Généraliser les diagnostics de réseaux, y compris jusqu'aux branchements des particuliers en réseaux séparatifs
	Suivre la mise aux normes des branchements privés
	Mettre en œuvre des programmes pluriannuels de travaux priorités selon les résultats des diagnostics réseaux
Assainissement non collectif	Minimiser les impacts des rejets de STEP sur le milieu récepteur, y compris l'Adour où les rejets se multiplient
	Mesure pour les rejets dans l'Adour? Ici, la notion de flux admissibles introduite par le SDAGE serait intéressante à mettre en œuvre mais comment?
	Améliorer la connaissance de la qualité des eaux pluviales rejetées en réseau séparatif et mettre en place si besoin des traitements appropriés
	Réaliser un bilan de l'impact de l'ANC sur la qualité et les milieux au regard de la localisation, la densité et la conformité des installations ; localiser les zones à enjeux/secteurs sensibles vis-à-vis de l'ANC à l'échelle du SAGE
	S'assurer de la mise en conformité de l'ANC sur le territoire (par divers moyens : prise de compétence par le SPANC, incitation par opérations groupées, police du maire...)
	Réalisation de zonages (sanitaires ou environnementaux) en fonction des résultats du bilan cité ci-dessus, pour accélérer le rythme des réhabilitations



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « QUANTITE »

#### PRELEVEMENTS

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires	Situation actuelle		Tendances	
				Bonne	Moyenne	Mauvaise	stabilité
Tendances lourdes (CC, pop)			Besoins croissants (AEP, irrigation...)				
Concurrence entre usages			Pas de vision précise sur les possibles concurrences entre usages consommateurs d'eau L'AEP n'est pas clairement affiché comme prioritaire par rapport aux autres usages consommateurs d'eau				
Impacts sur le milieu			Des étiages déjà sévères et accentués à l'avenir (plus longs et plus marqués) → moindre disponibilité en eau pour le milieu et la vie aquatique → moindre dilution des pollutions				

#### INONDATIONS

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Tendances lourdes (CC, pop)			Contexte de changement climatique → Aléa pour les crues décennales stable. Prévision de l'augmentation de population, y compris dans les zones à risques
Exposition / risque			Risque toujours présent lié à l'exposition de populations en zones inondables
Connaissance et gestion Adour			Gestion globale à une échelle appropriée et entre les 2 rives de l'Adour via la SLGRI à élaborer ; mais le contenu d'une SLGRI est très variable → prescriptions à prévoir dans le SAGE Responsabilité des digues clarifiée dans le cadre de la nouvelle réglementation Gestion des digues à clarifier dans la SLGRI Fonctionnement hydraulique de l'ensemble du système Adour+ affluents non améliorée ; nécessité de travailler avec les bassins limitrophes Besoin de considérer et de conforter le rôle des barthes comme champs d'expansion des crues. Besoin d'affirmer des principes de gestion : hiérarchisation d'enjeu, gestion raisonnée, ralentissement dynamique dans les BV, etc
Connaissance et gestion affluents			Connaissance de l'aléa et du risque sur les affluents toujours partielle Absence de cadre de gestion pour les parties du territoire sans outil dédié
Ruissellement			Risque d'inondation par ruissellement augmenté par l'imperméabilisation des sols induite par l'urba croissante.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « QUANTITE »

- ➔ Suivi des masses d'eau – centraliser les données
- Bilan des prélèvements
- Promouvoir les économies d'eau
- Cadre de gestion des digues et inondations partagé sur l'Adour
- Amélioration des connaissances sur les affluents
- Prise en compte des zones inondables dans les docs d'urba
- Affirmer les grands principes de gestion des inondations

SOUS-THEME	DISPOSITION
Connaissance	mettre en place des suivis sur les cours d'eau si nécessaire – suivi des niveaux d'eau dans les barthes, notamment dans ZRE Centraliser les informations disponibles sur le territoire Adour aval sur les suivis sur les eaux souterraines ; communiquer les données à la CLE Travailler en inter-SAGE et avec les bassins limitrophes pour les masses d'eau souterraines aux périmètres très étendus à maintenir? Ou intégrer à la précédente
Prélèvements	Faire un bilan des prélèvements, tous usages confondus ; veiller pour identifier d'éventuelles concurrences entre usages et éventuels impacts locaux Adapter les prélèvements agricoles à la ressource disponible à intégrer dans la dispo ci-dessous sur économies d'eau en agriculture? Promouvoir les économies d'eau utilisée par l'industrie et le recyclage et la réutilisation des eaux industrielles Promouvoir les économies d'eau utilisée pour l'agriculture notamment dans la ZRE
Inondation	Elaborer et mettre en œuvre la SLGRI du TRI côtier basque notamment sur la partie fluviale Mettre en place un cadre de gestion des digues et des inondations de l'Adour et de ses affluents, partagé entre les deux rives, dans le nouveau contexte réglementaire en vigueur Gérer les inondations de manière raisonnée ; réaffirmer ici les grands principes de gestion raisonnée des inondations (hiérarchisation d'enjeux, ralentissement dynamique dans les BV, fonctionnement naturel du cours d'eau, solidarité amont/aval, etc.) Associer les acteurs des bassins limitrophes aux réflexions sur le SAGE à intégrer à la dispo suivante Associer les acteurs des autres outils (TRI notamment, PPRI) aux réflexions sur le SAGE et associer un représentant de la CLE aux autres outils (SLGRI notamment) Etablir une carte de l'aléa et des enjeux en présence sur les principaux affluents de l'Adour Maintenir les barthes en tant que champ d'expansion des crues est ce qu'on l'intègre à la suivante? Prendre en compte et préserver les zones inondables dans les documents d'urbanisme Mettre en place les infrastructures naturelles permettant de ralentir les écoulements dans les BV et de favoriser l'infiltration par rapport au ruissellement redondant avec ligne 14



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « MILIEUX »

Situation actuelle	Tendances
Bonne	stabilité
Moyenne	amélioration
Mauvaise	dégradation

#### RIVIERES

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Gestion			Des compétences pour la gestion partout Cohérence des pratiques à viser entre les différents Moa Les principes de gestion raisonnée à conforter

#### ZONES HUMIDES

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Situation globale			La tendance au déclin se poursuit
Connaissance			Connaissance améliorée (étude ZH) mais non exhaustive = à approfondir, mettre à jour, etc.
Gestion			Pas de maîtrise d'ouvrage dédiée - des projets ponctuels par des acteurs volontaires Pas de stratégie de gestion globale commune
Prise en compte / urba			Prise en compte partielle dans les documents d'urbanisme



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « MILIEUX »

Situation actuelle	Tendances
Bonne	stabilité
Moyenne	amélioration
Mauvaise	dégradation

#### BARTHES

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Situation globale			Maintien d'une activité agricole viable dépendant des aides (MAE via N2000) Problématique liée à la jussie
Gestion concertée			Pas de cadre de gestion concerté pour les ouvrages et niveaux d'eau dans les barthes (sauf quelques communes) La réglementation sur la gestion des ouvrages difficile à mettre en œuvre ; difficulté pour identifier les propriétaires/gestionnaires Nécessité de concilier les usages en présence, les inondations, la préservation des milieux humides, la continuité écologique.
Espèces invasives			Problématique globale des invasives sur le long terme Problématique majeure liée à la jussie dans les barthes ; la progression continue
Inondation	Moins dans le 64		Besoin de considérer et de conforter le rôle des barthes comme champs d'expansion des crues.

#### CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Connaissance des ouvrages			De très nombreux ouvrages ; recensement non exhaustif Responsabilité particulière du territoire vis-à-vis de l'anguille
Restauration			Difficulté de mise en œuvre effective de la réglementation pour l'équipement d'ouvrages Des projets volontaires ponctuels - peut être un manque de mobilisation sur le long terme pour l'aboutissement de ces projets



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « MILIEUX »

- ➔ **Gestion raisonnée des cours d'eau**
- Mettre en place des actions spécifiques sur l'estuaire - valoriser cet écosystème**
- Mise à jour et amélioration continue des données ZH**
- Partage des données ZH**
- Inciter à la gestion des ZH**
- Préserver / restaurer les ZH – définition de ZH prioritaires?**
- Mettre en place des plans de gestion des niveaux d'eau et ouvrages**
- Inciter à une gestion multi-enjeux des barthes**
- Recensement des ouvrages**
- Suivi des démarches et incitation à les reproduire**
- Inciter à l'équipement des ouvrages problématiques**
- Etat des lieux des EEE**
- Stratégie de gestion collective**



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « MILIEUX »

SOUS-THEME	DISPOSITION
Cours d'eau	Mettre en place des PPG des cours d'eau à des échelles hydrographiques pertinentes Gérer les cours d'eau de manière raisonnée dans un principe de respect du fonctionnement naturel du cours d'eau ; réaffirmer ici les grands principes de gestion raisonnée des cours d'eau Mettre en place des actions spécifiques sur l'estuaire (définir) visant à améliorer son état et son fonctionnement singulier ; rechercher à valoriser cet écosystème ; édicter quelques grands principes (valorisation des vasières, zones de confluences, biodiversité spécifique, etc.)
Zones humides	Mettre à jour la connaissance sur les zones humides du SAGE : mise à jour BDD, récup de données du territoire, inventaires complémentaires sur les zones de forte proba... Partager les données récupérées et produites dans le cadre de l'état des lieux du SAGE avec les acteurs du territoire (ZH effectives, ZH probables, zones de proba de présence, etc.) Inciter à la réalisation d'inventaires complémentaires par les acteurs locaux dans la poursuite de l'étude menée et selon une méthodologie commune ; communiquer les données acquises à la CLE Mettre en place des PPG des zones humides ; réaffirmer ici les grands principes de gestion des ZH ; inciter à se rapprocher des organismes compétents pour établir des PPG adaptés Préserver les zones humides, notamment prioritaires, et restaurer les zones humides dégradées Règle sur les ZH prioritaires?
Barthes	Mettre en place des plans de gestion des niveaux d'eau et des ouvrages dans les barthes, à des échelles pertinentes (casier hydraulique, barthe...), concertés entre tous les acteurs et usagers de la barthes concernés Régulariser la situation réglementaire des ouvrages dans les barthes, en concertation entre les acteurs concernés et les services de l'Etat (déclaration de l'ouvrage, identification du gestionnaire, etc. ; détailler dans la rédaction de la dispo) Mettre en place une gestion multi-enjeux dans les barthes = affirmer les grands enjeux et principes de gestion des barthes (champs d'expansion des crues, activités et aménagements ne doivent pas compromettre le maintien des ZH, continuité éco à assurer, ne pas aggraver la vulnérabilité face aux inondations...)
Continuité écologique	Recenser de manière exhaustive les ouvrages transversaux dans les cours d'eau, les ouvrages frontaux entre l'Adour et les barthes et les ouvrages de gestion des niveaux d'eau dans les barthes ; centraliser l'information par la CLE Suivre les démarches de restauration de la continuité écologique entre l'Adour et les barthes et inciter à reproduire ses démarches sur l'ensemble des barthes ; lien avec mesure sur les PG des niveaux d'eau dans les barthes Mettre en œuvre les préconisations de gestion établies sur les 4 sites pilotes dans le cadre de l'étude IA Equiper les ouvrages transversaux pour rétablir la continuité biologique et sédimentaire, conformément à la réglementation
Biodiversité	Réaliser un état des lieux des EEE sur le bassin Adour aval (en inter-SAGE) : espèces cibles, état de la colonisation, veille sur les espèces nouvelles, etc. ; focus sur la jussie Faire le point sur les modes de gestion existants, partager les expériences et mettre en place des stratégies de gestion collectives, partagées par tous les intervenants concernés (enviro, urba, voiries, etc.) Concentrer l'attention et les efforts sur les secteurs non encore envahis <i>ou alors faire un dispo unique avec les 3 ci dessus</i>



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « USAGES PRIORITAIRES ET LOISIRS »

#### ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Situation actuelle	Tendances
Bonne	stabilité
Moyenne	amélioration
Mauvaise	dégradation

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Tendances lourdes (CC, pop)	-		Contexte de changement climatique Population croissante à alimenter → adaptation nécessaire des équipements de production d'AEP (notamment dans la vallée de l'Adour) Pic de consommation estivale (période de moindre disponibilité de la ressource) notamment sur l'aval du territoire
Qualité de la ressource	Orist		Enjeu sur des ressources stratégiques → captage de la Nive hors SAGE = travail avec le bassin limitrophe → captage d'Orist / PPS dans eau brute, sensibilité de la ressource aux pollutions diffuses ; dérogation Études stratégiques de certains syndicats pour rechercher de nouvelles ressources
Interconnexions			Manque de vision globale et de long terme pour l'établissement des interconnexions entre réseaux : est ce que l'AEP pourra réellement être assurée en cas d'incident? Volumes échangés compatibles avec les capacités de production des captages?
Quantité	méconnaissance		Moindre disponibilité de la ressource en eau dans le contexte de chgt climatique Pas de vision précise sur les possibles concurrences entre usages consommateurs L'AEP n'est pas clairement affiché comme prioritaire par rapport aux autres usages consommateurs d'eau

#### BAIGNADE ET LOISIRS

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Qualité eaux de baignade			Investissement continu pour le maintien de la qualité des eaux de baignade Travail entre les 2 rives de l'Adour et l'amont de l'estuaire encore à développer
Autres loisirs			Activités de loisirs en hausse en lien avec l'augmentation de population résidente et saisonnière Activités pratiquées à l'année! Apparition possible de nouvelles activités → impacts éventuels à maîtriser



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « USAGES PRIORITAIRES ET LOISIRS »

- ➔ Reconquérir la qualité des ressources dégradées
- Mesures spécifiques sur Orist?
- Définition de zones de sauvegarde? De zones sensibles?
- Rendements des réseaux
- Économies d'eau potable
- Définition d'une zone d'influence de la baignade
- Impacts des activités nautiques

SOUS-THEME	DISPOSITION
AEP	Promouvoir la mise en place de pratiques agro-environnementales dans les aires d'alimentation des captages AEP
	Sensibiliser les usagers non agricoles utilisateurs de PPS dans les aires d'alimentation des captages AEP
	Reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'AEP présentant des problématiques de qualité de l'eau - <i>est ce vraiment une dispo? Ou alors la cibler pour orist</i>
	Mesures spécifiques pour Orist? Règle? Remettre en évidence ZPF et ZOS ; voir pour zonage SAGE
	Délimiter les zones de sauvegarde de la ressource en eau et mettre en place un outil efficace
	Mettre en place des plans d'actions dans les zones sensibles identifiées (faire une carto avec ZOS et ZPF du SDAGE ou carto dédiée du SAGE) - <i>redondant avec la dispo ci dessus</i>
	Travailler à l'échelle des bassins de vie avec les territoires limitrophes - <i>à intégrer ci-dessous pour les interconnexions</i>
	Sécuriser tous les réseaux par la mise en place effective d'interconnexions
	Mettre en place une doctrine à l'échelle des bassins de vie pour les interconnexions de réseaux et les échanges d'eau - <i>utile?</i>
	Prioriser l'usage AEP, d'un point de vue quantitatif et/ou qualitatif, sur les ressources stratégiques --> nécessite d'identifier ces ressources stratégiques (ZOS et ZPF du SDAGE? Zonage spécifique au SAGE?)
Baignade	Sensibiliser le grand public sur la nécessité d'économiser l'eau potable <i>une seule dispo pour les 3 ci-dessous?</i>
	Promouvoir les économies d'eau potable par les collectivités
	Promouvoir les économies d'eau potable par les activités économiques : entreprises, industries, exploitations agricoles...
Loisirs nautiques	Améliorer les rendements des réseaux de distribution
	Définir la zone susceptible d'influencer la QEB à l'aval (rives droite/gauche ; amont/aval ; BV limitrophes)
	Prioriser l'usage baignade au même titre que l'AEP??? --> peut être dans la zone définie ci-dessus
	Assurer une qualité d'eau suffisante pour la pratique des activités nautiques sur l'Adour et le littoral - <i>maintenir? C'est plutôt un objectif.</i>
	Bilan des zones d'amarrage et des pontons privés sur l'Adour; localisation, équipements, pratiques existantes, gestion des déchets, etc.
	Sensibiliser les pratiquants d'activités nautiques (motorisées notamment) sur leurs impacts possibles sur la qualité de l'eau et du milieu, sur les bonnes pratiques sur les aires techniques et cales, etc. ; sensibilisation des particuliers ou via les clubs



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr



## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « AMENAGEMENT »

Situation actuelle	Tendances
Bonne	stabilité
Moyenne	amélioration
Mauvaise	dégradation

	Sit. actuelle	Tendances	Commentaires
Évolution de l'urbanisation	-		Population croissante à accueillir → urbanisation plus marquée, besoin en logements → urbanisation dans les dents creuses ou en continuité des bourgs existants
Lien eau / aménagement			Opposabilité du SAGE = lien renforcé entre politiques de l'eau et de l'aménagement La prise en compte de l'eau et des milieux dans les documents d'urbanisme tend à s'améliorer (via les TVB notamment) mais mérite d'être renforcée/complétée par des documents dédiés
Prise en compte eau			Documents cadre de type « schémas directeurs » (eau potable, assainissement, pluvial) non généralisés
Prise en compte milieux			Connaissance et prise en compte des ZH à améliorer Milieux à valoriser en secteur très urbanisés
Prise en compte risque			Gestion des eaux de ruissellement dans les zones urbanisées améliorée au sein des documents d'urbanisme Gestion des risques liés au débordements de cours d'eau peut être améliorée par la mise en place de démarches ou outils dédiés



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr

## Scénario tendanciel du SAGE et idées de dispositions

### THEME « AMENAGEMENT »

- ➔ Associer la CLE et les acteurs de l'eau à l'élaboration des docs d'urba
- Guide urbanisme
  - Généraliser les documents de type « schémas directeurs »
  - Contrôle des aménagements préconisés
  - Prendre en compte les données ZH et les préserver

SOUS-THEME	DISPOSITION
Lien entre les politiques de l'eau et de l'aménagement	Associer/solliciter la CLE pour l'élaboration des documents d'urbanisme, et ce dès les premières réflexions <i>une seule dispo pour les 3 ci-dessous?</i>
	Associer/solliciter les acteurs compétents pour l'eau (AEP, asst, EP) pour l'élaboration des documents d'urbanisme
	Associer les acteurs de l'aménagement aux travaux du SAGE et à l'élaboration des documents cadres pour l'eau (schémas directeurs) Produire un guide urbanisme à l'attention des collectivités, porteurs de projets d'aménagement, bureaux d'études, services urbanisme, etc. pour assurer la compatibilité des documents et projets avec le SAGE
Prise en compte de l'eau	Inciter les documents d'urbanisme et les syndicats compétents à avoir des éléments de prospective communs notamment sur la démographie
	Généraliser les documents de type "schémas directeurs" pour l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et prévoir leur réalisation simultanément avec celle des documents d'urbanisme
	Contrôler par les acteurs compétents de la réalisation des aménagements préconisés et de leur maintien/entretien sur le long terme Réaliser des cartes de l'aléa inondation dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme
Prise en compte des milieux aquatiques et humides	Prendre en compte les données sur les ZH disponibles dans le SAGE pour les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement <i>-redondant avec celle de dessous?</i>
	Prendre les mesures nécessaires au sein des documents d'urbanisme pour préserver les zones humides connues de l'urbanisation ou de tout autre dégradation
	Mettre en valeur les milieux aquatiques et humides dans les zones urbanisées et les projets d'aménagement



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
www.institution-adour.fr